COMMISSION ARBITRES

MARDI 19-03-2024 à 18h30

Procès-Verbal N°647

Président : SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, LALO Aboubakar, TREVISAN Ludovic, VAGNEUX Luc, THEVENIN Cyril, SAINT ALBIN Laurent, CARRETERO Christophe, CUSANNO Stephane

Excusés : FERNANDES Carlos, AKYUREK Mustafa,.

arbitres@isere.fff.fr

RAPPELS

Suite à certains retours, la CDA rappelle que les arbitres sont tenus d'être présents 1h avant le match de district.
Des contrôles inopinés seront opérés pour détecter d'éventuelles irrégularités.
La CDA accorde également une importance capitale à la présentation avec une tenue d'arbitre appropriée.

NOTE AUX CLUBS

Suite aux nombreuses absences d'arbitres dues à l'impraticabilité des terrains et aux inversions des matchs, en plus d'informer les instances du District, il faut impérativement appeler les arbitres dont les coordonnées peuvent être consultables sur FootClubs.

OBSERVATIONS TUTORATS

Les arbitres désirant effectuer leur observation sont priés de déterminer leur jour de disponibilité auprès du responsable Observateurs.

Les arbitres devant observer sont tenus de se mettre en indisponibilité pour être présents le jour de leur observation.

Concerne les arbitres D1- D2 : ceux-ci doivent accomplir 2 observations ou 1 tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) bonus –malus = 0
Si non effectués = malus de -0,3
Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) de plus ou 2 observations = bonus + 0.3
Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80€) supplémentaire, aucun bonus en plus et n'influe pas le classement des arbitres.

- **RESPONSABLE TUTORATS** : SAINT ALBIN Laurent. Merci de prendre en compte le mail pour les tutorats : tutorat.arbitres38@gmail.com
  Les arbitres intéressés par le tutorat sont priés de s'inscrire à l'adresse mail ci-dessus.

- **TUTORATS RECUS**

Almwajeh par Yuksel 1/4
Ollivier par Parvedy2/4
Birem par Thevenin 2/4
Nguyen par Auguste 2/4
Yahia par Boussouf 2/4
Maghalaes - Portela par Brioua 2/4
Hocine Samy par Nasri 2/4
Thevenin par Ben El hadj S. Zyed 2/4
Da Silva par Ben Salem 1/4
Ben El Hadj Salem Dayen par Djouder 3/4
Hamzaoui par Ghafiri 4/4
Revigliono par Bessaoud 3/4
Robert par Mayette 4/4
Tulipier par Destras 2/4
Ben El Hadj Salem par Hocine 1 /4
Maniguet par Cornu 4/4
Ogah par Saint Albin 1/ 4
Mazari par Belkhir 3/4
Rivier par Levyn 4/4
Robert par Mayette 4/4
Denis par Chokor 1/4

RAPPEL : Pour un meilleur suivi du tutorat, les rapports des matchs doivent être fournis avant **MARDI** suivant le jour de la rencontre.

COURRIERS CLUBS :

Demandes d'arbitres
CLAIX FOOTBALL : Transmis au désignateur Foot féminin.

VOUREY FC : match D5 Poule E Bizonnes ES 1 / Vourey Sp 1 du 24/03/2024
Transmis au désignateur. Satisfaction vous sera donnée dans la mesure de nos disponibilités.

COURRIERS ARBITRES

VERCELLY Léo : Transmis au service compétent.

HOCINE Halime : Lu et noté.

COLAS Esteban : Certificat médical reçu. Noté.

MAHDID Yanis : Transmis au désignateur compétent.

Président
Joseph Sabatino

Secrétaire de rédaction
LALO Aboubakar

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.